



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 29 mai 2019

Opération de destruction de charbonnière illégale à Acoua

Le 29 mai 2019, la Direction Départementale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) a procédé à la destruction d'une charbonnière illégale d'un volume de 60 m³, avec l'appui du Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie nationale (PSIG), sur les hauteurs de la commune d'Acoua, lieu-dit « Mapouera », dans le cadre du plan d'actions de la Mission Inter-service de l'eau et de la nature de Mayotte (MISEN 976).

L'opération a permis de détruire à cette occasion 26 sacs de 50 litres remplis de charbon de bois prêts à la commercialisation.

La DAAF rappelle que la pratique du charbonnage est strictement réglementée et que les contrevenants à la réglementation s'exposent à des poursuites au titre du code forestier.

Des actions de surveillance sont régulièrement menées par les services de l'État en collaboration avec la Gendarmerie. Elles visent à préserver l'environnement et à sanctionner toute action illégale constatée.



Contact presse

Préfecture de Mayotte, service communication interministérielle

Tél : 06 39 69 03 22 ou 06 39 63 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr